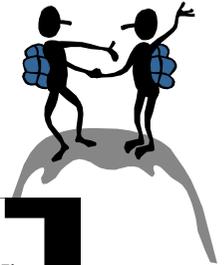




[Ton projet]

- **Destination :**
- **Date :**
- **Tes motivations :**



[Liste des pièces à joindre au dossier]

Avec ton dossier, tu devras joindre obligatoirement ces pièces, sans quoi, il ne sera pas recevable :

- Une photocopie recto verso de la carte d'identité nationale
- Un justificatif de domicile
- Si tu es mineur, tes parent devront **rencontrer le référent** pour signer l'autorisation parentale de départ ci-dessous
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile.

[Autorisation parentale]

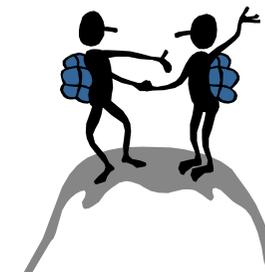
Je soussigné Madame, Monsieur
Responsable légal de l'enfant mineur.....l'autorise à partir en vacances sans encadrement et certifie avoir pris connaissance des conditions de départ : matériel, titres de paiements délivrés par les villes de Noyarey et Veurey-Voroize pour une aide au départ autonome.
 Je reconnais que l'aide apportée par les villes de Noyarey et Veurey-Voroize n'engage en aucun cas leurs responsabilités.
 A, le
 Signature,



[Ton budget]

Dépenses	Recettes					
	Voyage	Apport personnel	Apport familial	Pochettes vacances	Autres (précise qui) :	
Logement						
Alimentation						
Sorties						
Activités						
Divers						
						Total

[Le contrat]



Ce dispositif ne prend en compte qu'un départ Pochettes Vacances.

Il sera demandé aux bénéficiaires d'envoyer à leur référent **une carte postale** du lieu de vacances ou de rapporter **un objet « souvenir »**.

Avant d'être déposés, les dossiers devront être discutés avec les référents qui vérifieront s'ils sont complets, si les demandes d'aide sont appropriées et les transmettront aux élus concernés.

Les dossiers devront être déposés avant le :
 19 JUIN 2013 pour les départ en juillet
 26 juin 2013 pour les départs en août
 En mairie à l'attention du Service enfance Jeunesse

Les parents des jeunes mineurs devront rencontrer les référents pour prendre connaissance du projet de leur enfant, et signer une autorisation de départ.

Lors du séjour, il sera demandé au jeunes de faire parvenir une carte postale de leur lieu de vacances.

Au retour, il sera demandé au participant (ou au groupe) **de créer un panneau** retraçant le séjour, en utilisant et commentant les photos, dont une obligatoirement prise **devant le panneau de la commune de destination**. Ce panneau devra être remis au référent avant le 15 septembre 2013.

Une exposition sera réalisée avec ces panneaux et les objets souvenirs.

L'attribution de l'aide au départ autonome n'engage pas la responsabilité des mairies sur d'éventuels problèmes rencontrés pendant la durée du séjour.

Le demandeur atteste avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à en respecter les clauses.

Fait le,
 Signature précédée de la mention « lu et approuvé »
 (pour les mineurs, signature du représentant légal)